

Québec, le 19 mars 2010

Maître Guy Bertrand, avocat
Bertrand Bertrand Blouin Avocats S.E.N.C.
871, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1C1

Maître,

J'ai pris connaissance de votre rapport de mission relativement à l'enlèvement de Cédrika Provencher, que vous m'avez transmis le 4 février 2010.

Soyez assuré que je suis sensible et préoccupée par toute forme de violence manifestée à l'endroit des jeunes et que je reçois avec intérêt les recommandations qui me sont destinées à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme vous le soulignez dans votre rapport, l'enlèvement d'un enfant est un événement tragique qui doit interpeler toute la société.

Dans cette foulée, je vous informe que le Ministère travaille présentement à la mise en œuvre d'un plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école (2008-2011). Par ce plan, le Ministère soutient et accompagne les commissions scolaires et les écoles à l'égard de leurs responsabilités en vue d'assurer la sécurité des élèves et l'intégrité des acteurs dans leur milieu.

Pour ce faire, des formations et du matériel sont mis à la disposition des commissions scolaires de façon continue. Il est notamment prévu dans ce plan que les milieux se donnent une stratégie d'intervention pour mettre en place des moyens pour prévenir les situations de violence. De plus, parmi les moyens à considérer à l'intérieur de cette stratégie, les plans de surveillance stratégique et d'intervention en situation d'urgence, arimés avec les services de police, prévoient des mesures pour faire face à diverses situations pouvant survenir dans une école. La possibilité d'un enlèvement peut faire partie des situations considérées.

...2

Je crois, par ailleurs, que les parents ont un rôle important à l'égard de la sensibilisation de leurs enfants face aux adultes étrangers qui pourraient les aborder. En effet, c'est bien avant l'arrivée de l'enfant à l'école, au moment où il est plus vulnérable, qu'un tel risque peut se présenter et qu'il faut soulever la question avec l'enfant.

Pour leur part, les éducateurs doivent également sensibiliser les jeunes à ces situations, en complément à l'action des parents.

Je vous remercie d'avoir porté vos recommandations à mon attention et souhaite que celles-ci puissent contribuer à la protection des enfants du Québec.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


MICHELLE COURCHESNE